



Litige avec gdf - rattrapage de 6 ans de facture

Par **en colère**, le **11/05/2010** à **10:29**

Bonjour,

j'ai besoin de votre aide !!!

Je vous explique la situation, j'ai un différent avec GDF depuis octobre 2009 où ils m'ont fait parvenir une facture de quasiment 4000 euros.

Suite à de multiples appels et à la saisie du médiateur j'ai appris que cette facture correspond à 6 années de consommation non facturées.

Après le courrier envoyé au médiateur GDF reconnaît qu'il y a une erreur de ERDF, ils ont mal installé le concentrateur et de ce fait ils n'ont pas réussi à relever mes consommations (immeuble neuf). Ils ont donc proposé de revoir la facture pour la passer à 1400 euros .

Je refuse de payer cette facture qui est la conséquence manifeste de leur erreur.

Que dois faire ? Pouvez vous m'aider à trouver les bons arguments pour réfuter leur argument qui consiste à dire que même s'ils ont commis une faute c'est à moi de régler la note ?

D'avance merci de votre aide